

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 9 MARS 1872.

Réduction du droit de patente sur les moulins à vent.

(Pétition du sieur De Stoop, meunier et fabricant d'huile à Zulte, analysée dans la séance du 20 décembre 1871.)

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'INDUSTRIE (1), PAR M. VERMEIRE.

MESSIEURS,

Ce n'est pas la première fois que le sieur De Stoop s'adresse à la Chambre des Représentants, pour demander une réduction du droit de patente sur les moulins à vent.

Le sieur De Stoop, ainsi que des meuniers et des fabricants d'huile, se sont adressés, antérieurement, à la Chambre, en vue d'atteindre le même but. Il a été fait rapport sur leurs pétitions par la commission permanente de l'industrie à la séance de la Chambre des Représentants du 6 mai 1871.

La commission permanente de l'industrie avait émis l'avis que le droit de patente ayant déjà subi quelques diminutions, en ce qui concernait les bateliers, il y avait lieu de prendre la demande des pétitionnaires en sérieuse considération.

Votre commission d'industrie persiste dans la même manière de voir et est d'avis qu'il est opportun de reviser, entièrement, la législation sur les patentes, attendu que les bases, sur lesquelles ce droit est assis, ont reçu de profondes modifications.

En attendant que cette révision puisse être abordée, votre commission vous propose, Messieurs, le renvoi de la requête du sieur De Stoop à M. le Ministre des Finances.

Le Rapporteur,
CH. VERMEIRE.

Le Président,
DE LEHAYE.

(1) La commission est composée de MM. DE LEHAYE, président, JANSSENS, SIMONIS, VAN ISEGHEM, VERMEIRE, DESCAMPS, BALISAUX, CRUYT et DELAET.